



Comité de Bassin Artois-Picardie _____

Le Président
du Comité de Bassin

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

DU 5 NOVEMBRE 2010

1 JS
B

ETAIENT PRESENTS :

• **Pour représenter les Collectivités Territoriales :**

. **Monsieur DEFLESSELLE Claude**

Maire de Coisy
Président de la Communauté de Communes du Bocage
et de l' Hallue

. **Monsieur SCHEPMAN Jean**

Conseiller Général, canton de Hondschoote
Vice Président du Conseil Général du Nord
Président de la Commission Locale de l'eau du SAGE de
l'YSER
Vice Président de la Commission Permanente des
Interventions
**Président de la Commission Permanente des Affaires
Internationales et du Développement Durable**

• **Pour représenter les Usagers :**

. **Monsieur BRACQ Dominique**

Président Directeur Général
BRACQ Industrie
Vice-Président Industrie de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Cambrai
**Vice-Président de la Commission Permanente des
Affaires Internationales et du Développement Durable**

. **Madame DELELIS Annick**

Professeur Emérite de l'Université Lille 2

• **Pour les Membres Consultatifs :**

. **Monsieur THIBAUT Olivier**

Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
Assisté de Mrs COURTECUISSSE - DELOBELLE,
MARIEN
Mmes AUBERT - DERICQ - GALLIAN - KHIREDINE -
LECLERCQ - LESSENS - MARTIN

• **Divers :**

. **Monsieur DANLOUX Joël**

Fédération Nord Nature Environnement
Membre des instances de Bassin

Ingénieure du Génie Rural des Eaux et des Forêts,
chargée de la sous-direction de la protection et de la
gestion des ressources en eau et minérales

- **Membres divers :**

. **Monsieur LALANNE Jean**

Représentant suppléant du personnel de l'Agence de
l'Eau Artois-Picardie au Conseil d'Administration

. **Monsieur VERHAEGHE Hubert**

Représentant titulaire du personnel de l'Agence de
l'Eau Artois-Picardie au Conseil d'Administration

LISTE DES MANDATS :

Mandataire	Mandant
BRACQ Dominique	BLONDEL Jean-Pierre
SCHEPMAN Jean	PRADAL Cyrille

05  5

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2010

Point n°2 : Action Internationale : Situation des engagements

Point n°3 : Coopération décentralisée

Point n°4 : Coopération institutionnelle

Point n°5 : Divers

Evolution de la politique de l'Agence en matière de coopération décentralisée
Projet de compte-rendu d'activités actions internationales année 2010

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN ouvre la séance à 15 h 00.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Arnaud COURTECUISSÉ, de retour de sa mission en Bulgarie.

Monsieur COURTECUISSÉ explique avoir mené depuis près de deux ans un projet de coopération institutionnelle avec la Bulgarie liant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Il propose de présenter en détail ce projet et ses perspectives possibles en fin de séance.

POINT N°1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2010

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal du 11 juin 2010.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 11 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

POINT N°2

ACTION INTERNATIONALE : SITUATION DES ENGAGEMENTS

ET

POINT N°5

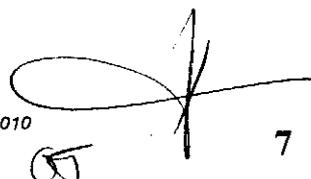
DIVERS

« EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE L'AGENCE EN MATIERE DE COOPERATION DECENTRALISEE »

Madame MARTIN présente à titre d'information les évolutions de la délibération de programme relative à l'action internationale adoptée en Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 suite aux débats qui ont eu lieu lors de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable.

Elle détaille les précisions apportées à la délibération :

- 1) **Précisions sur les actions et les mesures d'accompagnement éligibles pour les projets de coopération décentralisée :**



Handwritten signature and initials, possibly of the President or a member of the commission.

La liste a été affinée.

Les actions éligibles concernent :

- les études, équipements, programmes de gouvernance et les renforcements de capacités,
- les mesures d'accompagnement (formation, campagne d'éducation à l'hygiène, mise en place de comité de gestion des points d'eau...),
- les programmes de sensibilisation des populations du Bassin à la problématique de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les pays du Sud.

La mention des actions de solidarité internationale est maintenue.

2) Ajout de deux critères d'éligibilité pour les projets de coopération décentralisée :

- le projet doit être bâti en cohérence avec la politique de gestion de l'eau définie au niveau national et local,
- les services de l'Etat, les collectivités et les populations sont associés au projet.

3) Ajout de critères de priorité pour sélectionner les projets de coopération décentralisée en cas de besoin :

Les objectifs de ces critères de priorité sont de :

- favoriser le développement de projets impactants (s'inscrivant dans la durée),
- favoriser la coordination des acteurs de la coopération,
- promouvoir l'assainissement et la gestion intégrée des ressources en eau,
- éviter la dispersion des aides de l'Agence (en sélectionnant en priorité les dossiers situés dans les zones de coopération des collectivités du bassin).

Madame MARTIN évoque par ailleurs la situation des engagements en matière d'action internationale.

Elle explique qu'étant donné le succès de la politique de coopération décentralisée, le Conseil d'Administration a décidé d'abonder la ligne de 340 000 €, ce qui représente un budget total pour l'action internationale de 841 124 €.

Parallèlement à cette modification sur le budget 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'abonder la ligne à hauteur de 700 000 € pour l'année 2011 et de 800 000 € pour l'année 2012.

Concernant la situation des engagements 2010, il reste à engager après la CPAIDD du 5 novembre 2010 un montant de 11 060 €. Ces 11 060 € seront engagés dans le cadre de projets en réserve.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN souligne l'importance des critères de priorité pour centrer efficacement les actions de l'Agence.

Il note l'importance :

- du critère de durée d'implication dans un projet,
- du critère d'implication des populations locales.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN, en référence au rapport du Comité National de l'Eau du 5 juillet 2010 de Monsieur Jacques OUDIN, instigateur de la loi Oudin-Santini, souligne que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est tout à fait dans la démarche.

Il indique que le rapport souligne un recentrage important des dossiers de coopération décentralisée en particulier sur l'Afrique de l'ouest et francophone et une volonté du gouvernement de favoriser une meilleure concertation entre acteurs de la coopération décentralisée.

Les actions de coopération décentralisée sont jugées remarquables d'un point de vue déontologique : elles sont donc à poursuivre.

Il indique espérer que l'objectif des 1% des recettes de redevances de l'Agence sera bientôt atteint.

Monsieur DEFLESSELLE évoque le critère d'éligibilité pour les projets de coopération décentralisée « *les services de l'Etat, les collectivités et les populations sont associés au projet* ». Il demande si cette phrase se comprend par le fait que les 3 entités doivent être associées ou si l'une des 3 suffit.

→ **Madame GALLIAN** explique que le critère s'adapte à la situation du pays à aider. Elle précise que la majorité des pays dans lesquels l'Agence intervient (essentiellement en Afrique francophone) ont tous mis en place leur politique de gestion de l'eau avec des services hydrauliques.

La phrase de critère d'éligibilité a été mise en place pour bien faire attention à ce que les services hydrauliques et les collectivités mettant en place des plans de gestion soient en accord avec les projets.

La plupart des pays où intervient l'Agence remplissent les 3 niveaux du critère d'éligibilité.

Pour le cas particulier de pays comme le Mozambique, encore loin d'être en phase de réflexion sur la mise en place de politique de l'eau, le critère devrait s'adapter en fonction du contexte.

→ **Monsieur le Président Jean SCHEPMAN** confirme que certains pays ont une démocratie naissante et qu'il n'est parfois pas évident d'associer chaque acteur en même temps (il évoque notamment son expérience dans le cadre de la Guinée Conakry ou encore à l'occasion d'un voyage récent en Tanzanie).

Monsieur BRACQ évoque à l'article 4 de la délibération de programme action internationale le critère de priorité stipulant que « *pour les actions dont le budget total prévisionnel est inférieur à 50 000 €, un appel à projets sera lancé par l'Agence une fois par an. Cet appel à projet comportera ses propres critères d'éligibilité et de priorisation* ». Il demande quand sera appliquée cette disposition.

→ **Madame MARTIN et Monsieur THIBAUT** expliquent que les modalités d'application précises seront fixées en commission sachant qu'un budget sera réservé à cet effet. L'application pourra se réaliser en 2011.

POINT N°3

COOPERATION DECENTRALISEE

Madame GALLIAN présente l'ensemble des dossiers de coopération décentralisée présenté à l'avis de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 5 novembre 2010 avant transmission pour adoption au Conseil d'Administration du 3 décembre 2010.

Elle précise que le dossier « Programme d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles rurales de la Tapoa (Burkina Faso) – Action Contre la Faim » avait été présenté à la Commission du 5 mars 2010 et reporté pour fin d'année car considéré comme non prioritaire.

Cependant, Lille Métropole qui devait être co-financeur du projet a décliné l'offre.

Le dossier devient donc non éligible aux aides de l'Agence et n'est pas présenté en Commission Permanente du 5 novembre 2010.

Au total, 6 dossiers sont soumis à avis de la Commission du 5 novembre et 5 seront présentés à l'adoption du prochain Conseil d'Administration du 3 décembre 2010 pour un montant total de 300 000€ (*une nouvelle version de la délibération par rapport à celle envoyée avec le dossier de séance est remise sur table*) :

- 1) **Dossier porté par le Conseil Régional de Picardie pour un projet d'accès à l'eau potable et l'assainissement du programme de développement des pôles urbains en Région de Diana à Madagascar (PF : 50 000 €),**

→ Ce dossier a reçu l'avis favorable de la CPAIDD du 11 juin 2010,

- 2) **Dossier porté par le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques pour un programme d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les régions de Matam et Tabacounda au Sénégal (PF : 50 000 €),**

→ Ce dossier a reçu l'avis favorable de la CPAIDD du 11 juin 2010,

- 3) **Dossier porté par l'association Action contre la faim pour un projet visant à expérimenter les options et renforcer les capacités locales pour améliorer l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les quartiers péri-urbains d'Oulan Bator en Mongolie (PF : 100 000 € pour deux années),**

→ Ce dossier répond suffisamment aux critères de priorité (12/16).

Madame GALLIAN explique que le projet a déjà été soutenu lors de sa première phase en 2009 à hauteur de 50 000 €.

Le partenaire du projet sur le bassin est la commune de Rubrouck, fortement impliquée et jumelée avec un territoire de la Mongolie.

Le projet est monté en collaboration avec de nombreux partenaires locaux (autorités locales, ONG travaillant sur les mêmes territoires).

Les objectifs du projet sont :

- améliorer l'accès à l'eau pour 400 foyers en construisant 2 kiosques à eau,
- analyser les raisons pour lesquelles la consommation en eau est particulièrement faible (ce qui engendre des problèmes de santé),

- développer l'assainissement pour les 500 foyers en testant différents types de toilettes, de collecte et de valorisation des matières de vidange et en réalisant des sites pilotes de gestion des eaux grises,
- sensibiliser 10 000 foyers aux bonnes pratiques de l'hygiène,
- renforcer les compétences des autorités locales, des professionnels de santé et du secteur privé.

Les bases du projet ont été posées dès sa première année grâce à un certain nombre d'études et à la mise en place d'échanges avec les acteurs locaux.

Une étude sanitaire a notamment permis de mettre en évidence que la faible consommation en eau était surtout liée à des problématiques de transport entre les kiosques à eau et les maisons (notamment en hiver lorsque les conditions sont difficiles).

Elle a également permis d'identifier des pratiques d'hygiène à risque (utilisation de containers inappropriés...).

Le projet testera la mise en place d'un système de service de transport de l'eau et la mise en vente de containers à prix de vente intéressant.

Une évaluation socio-économique de la gestion des kiosques à eau a démontré la solution d'offrir des services complémentaires à l'approvisionnement en eau (mise en place de pharmacies, de laveries...) pour rentabiliser les kiosques à eau.

Cette solution va être testée dans la suite du programme. Si elle s'avère efficace, deux services vont être mis en place.

Au cours de la première année du projet, 190 toilettes familiales de différents types ont été également réalisées pour pouvoir tester les modèles les plus pertinents.

Des études ont été mises en place concernant le mode de collecte et la valorisation. La valorisation par compostage des matières de vidange sera testée dans les deux années à venir du projet.

Concernant les eaux grises, une réflexion est engagée pour la mise en place d'une gestion sur filtres à sable avec éventuellement valorisation avec des roseaux.

L'ensemble des pilotes doit être mis en place au cours de la deuxième année du projet. Les infrastructures pourraient être réalisées lors de la troisième année du projet.

Les volets sensibilisation à l'hygiène, gouvernance et renforcement de capacités ont été lancés en première année de projet et vont perdurer sur les deux années à venir.

Le budget des deux dernières années du projet est de 805 560 € TTC. Dans la mesure où le programme est orienté vers la recherche, les ressources humaines représentent une large part du budget (45% du budget), le reste du budget est consacré à de l'investissement et du fonctionnement des installations mises en place (26%). La formation représente 12%. Les études et la sensibilisation, 9%. Les frais administratifs, 7%.

L'application de la grille de sélection donne un résultat de 12/16 pour ce projet, ce qui est satisfaisant.

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider une participation financière de 100 000€ pour les deux dernières années du projet.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN, précise l'historique du projet.

Il explique que la ville de Rubrouck intervient en Mongolie suite à l'initiative de deux habitants partis en Mongolie il y a quelques années pour retrouver les traces de Guillaume de Rubrouck. Ces deux habitants, tombés amoureux de la Mongolie, ont voulu à tout prix que leur commune aide ce pays.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN souligne ainsi que « lorsqu'il y a la volonté, il y a un chemin ».

Monsieur THIBAUT explique qu'il est proposé pour ce dossier de financer d'emblée les deux années restantes du projet (100 000 €) au lieu d'une seule année (50 000 €) (c.f. nouvelle version de délibération remise sur table).

Madame GALLIAN précise que la ville de Rubrouck est associée à ce dossier ainsi que sur un projet sur le secteur de Bulgan (porté par l'AREED), les deux projets étant soutenus par l'Agence. Les deux porteurs de projets par convention échangent leurs expériences.

Monsieur BRACQ exprime le souhait de disposer du tableau de plan de financement de ce dossier pour les deux années.

Il demande des explications quant au fait que les actions d'hygiène touchent 44 000 habitants mais seulement 1 700 habitants pour les actions liées l'eau.

→ **Madame GALLIAN** explique que le projet vise en matière d'hygiène 10 000 foyers alors que les actions eau et assainissement sont en phase de test en tant qu'opérations pilotes qui, si elles s'avèrent concluantes seront étendues.

Monsieur MARIEN propose, pour que ce dossier soit prévu dans la convention, que le paiement se fera par tranche annuelle au vu des résultats constatés de l'année antérieure pour la fraction 2012.

4) Dossier porté par l'ONG Eau vive pour un projet de bonne gouvernance de l'eau sur la commune de Zorgho au Burkina Faso (PF : 50 000 € pour la première année et délégation au Directeur Général de l'Agence pour les deux années suivantes),

→ Ce dossier répond suffisamment aux critères de priorité (12,5/16)

Madame GALLIAN explique que l'ONG Eau Vive soutient depuis 30 ans des projets de développement des communautés villageoises du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal.

Le projet est mené en collaboration avec les villes de Bousbecque (Nord), Verrières le Buisson (Essone) et Couëron (Loire Atlantique) qui sont jumelées à la ville de Zorgho au Burkina Faso.

Ces communes françaises développaient auparavant des actions de coopération de différentes sortes avec la ville de Zorgho ou les villages désormais rattachés à cette commune.

La commune de Zorgho a reçu récemment la compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le maire a sollicité ses partenaires français pour focaliser l'action de coopération sur cette thématique.

Les 3 collectivités territoriales françaises ont alors décidé de s'associer pour appuyer le maire dans son projet de développement d'un service de l'eau et d'assainissement sur l'ensemble de sa commune.

Les contacts ont été pris par les collectivités auprès de l'ONG Eau Vive pour être le porteur du projet.

Eau Vive développait déjà depuis 2 ans sur la partie urbaine de la commune de Zorgho un programme d'appui à la mise en place d'un service de l'eau potable en milieu urbain (PASEP).

La commune de Zorgho compte :

- environ 50 000 habitants dont la moitié en zone rurale,
- un centre urbain et 33 villages.

Sur sa partie urbaine, Zorgho dispose d'une adduction en eau potable fonctionnelle et qui bénéficie du programme PASEP.

Sur sa partie rurale, en revanche, Zorgho fait face à des difficultés.

Sur les 129 forages existants en milieu rural, 23 ne fonctionnent plus et la répartition des forages est très inégale suivant les villages.

En matière d'assainissement, la couverture du territoire est relativement bonne comparée à la situation d'ensemble du Burkina Faso. Un programme s'est déjà mis en place dans ce domaine avec le développement d'infrastructures ; par contre il n'avait pas du tout visé les établissements publics pris en compte dans le nouveau programme.

Le projet a pour objectif :

- de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la zone rurale,
- de soutenir la mise en place d'un service hydraulique et d'assainissement.

Le programme s'appuie sur un plan de développement local.

Il prévoit :

- la réalisation de 14 nouveaux forages,
- la réhabilitation de 18 forages,
- l'appui à la construction de 250 latrines familiales,
- la construction de 5 latrines publiques.

Le programme comporte également des actions de sensibilisation des populations à l'hygiène, de renforcement de capacité (formation des élus, formation des maintenanciers...) et de gouvernance (renforcement de la décentralisation et du rôle de gestion du service de l'eau et de l'assainissement de la commune).

Il apportera donc un appui institutionnel important.

Madame GALLIAN précise que le programme comporte une réflexion avec les élus du Nord et les élus du Sud sur la coopération décentralisée.

Le budget total du projet est évalué à 547 000 € sur 3 ans dont 172 000 € la première année.

Ces 547 000 € comprennent :

- 215 500 € d'investissement,
- 16 000 € de promotion à l'hygiène,
- 153 000 € de renforcement de capacité et d'appui à la gouvernance,
- 62 500 € d'appui à la mise en place d'une coopération décentralisée coordonnée,
- 100 000 € de frais de suivi et administratif.

Le projet est soutenu en inter-agences (dans la mesure où les 3 communes jumelées avec Zorgho sont sur les territoires de 3 Agences différentes : Agence de l'Eau Seine Normandie, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Artois-Picardie).

Le Ministère des Affaires Etrangères a été sollicité dans le cadre de la facilité eau pour un montant de 100 000 €. Si cette aide est accordée, des actions complémentaires d'assainissement et d'adduction en eau seront réalisées.

L'application de la grille de sélection donne un résultat de 12,5/16 pour ce projet, ce qui est satisfaisant.

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider une participation financière de 50 000€ pour la première année du projet et de donner délégation au Directeur Général de l'Agence pour accorder 50 000 € à chacune des deux années suivantes du programme.

Suite à une remarque de Monsieur le Président Jean SCHEPMAN, Madame GALLIAN explique que dans le cadre du budget du projet les 62 500 € d'appui à la mise en place d'une coopération décentralisée coordonnée permettront la mise en place d'ateliers dans chaque commune, entre chaque commune, et entre communes du Nord et du Sud.

En réponse à Monsieur DEFLESSELLE soulignant l'importance du budget alloué pour des actes de gouvernance, **Madame GALLIAN** en rappelle l'importance pour la bonne conduite et l'efficacité pérenne du projet.

Elle explique que le volet gouvernance aide par exemple à la mise en place de modalités de recouvrement des coûts du service d'eau potable, d'une commission communale de l'eau, de formations (connaissance de la réglementation, mise en place d'un cahier des charges technique...).

Monsieur DEFLESSELLE souligne que chaque dossier de coopération décentralisée devrait alors comporter une ligne gouvernance.

→ **Madame GALLIAN** explique que le critère de base vis-à-vis de la gouvernance est de disposer d'un comité de gestion de l'ouvrage mais souligne que l'existence d'actions garanties de pérennité assure une meilleure notation en terme d'éligibilité aux aides de l'Agence.

→ **Monsieur le Président Jean SCHEPMAN** confirme l'importance du volet de gouvernance pour la pérennité des actions d'un projet.

Il évoque son expérience d'Istanbul lors de débats entre élus de démocraties naissantes sur la question de la mise en place de gouvernance (le débat s'était orienté sur la mise en place ou non d'un prix de l'eau).

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** confirme que si l'Agence n'apporterait une aide financière qu'en matière d'investissement sans consolidation du projet par actions de gouvernance, la pérennité du projet serait très incertaine et ne cadrerait pas avec les objectifs du millénaire.

L'Agence apporte son expérience en matière d'outils de gouvernance en réponse à la demande des ONG avec qui elle travaille et d'autres gros financeurs comme l'Agence Française de Développement.

Il souligne qu'accorder l'eau gratuitement est la plus mauvaise solution en terme de gouvernance : il faut fixer un prix de l'eau qui soit compatible avec les ressources des populations locales. Ce prix de l'eau permettra le maintien en état des ouvrages mis en place et d'engager une réflexion au niveau des municipalités et structures intercommunales sur la mise en place de la meilleure gestion intégrée possible des ressources.

Monsieur COURTECUISSÉ ajoute qu'il va partir en mission d'évaluation en début du mois de décembre 2010 au Burkina Faso dans le cadre des deux projets présentés à la commission et d'autres projets ayant déjà pu être financés par l'Agence ou en inter-agences. Il ira alors sur place à la rencontre des partenaires des projets.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN propose que les membres de la commission soient systématiquement informés en amont des dates de projets de missions d'évaluation et reçoivent a posteriori les comptes-rendus de missions.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que les services de l'Agence travaillent justement à définir un programme prévisionnel de travail dans le domaine international. Dans ce cadre, il sera possible de satisfaire à la demande de Monsieur le Président Jean SCHEPMAN.

Monsieur THIBAUT souligne que les missions d'évaluation de projets ont entre autres pour impact de pouvoir faire évoluer les critères de priorité.

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** confirme que les missions d'évaluation participent au renforcement des capacités d'analyse et d'exécution des dossiers.

Monsieur BRACQ demande comment les membres de la commission pourront suivre les dossiers mis en délégation du Directeur Général.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que la vie d'un dossier est rythmée par :

- 1) l'engagement du dossier,
- 2) son suivi.

Chaque phase nouvelle d'un dossier est présentée au fur et à mesure en instance.

Monsieur THIBAUT confirme à **Monsieur DEFLESSELLE** qu'un retour d'expérience négatif suite à une mission d'évaluation sur un dossier peut conduire à la non poursuite du financement de l'Agence.

→ **Madame GALLIAN** précise que la nouvelle convention annexée à la délibération de programme action internationale comporte les clauses de la convention universelle précisant la possibilité d'arrêter un projet en cours de route s'il ne se déroulait pas de façon satisfaisante.

→ **Monsieur MARIEN** précise que cet arrêt de financement se réaliserait sans contestation possible de la part du financé.

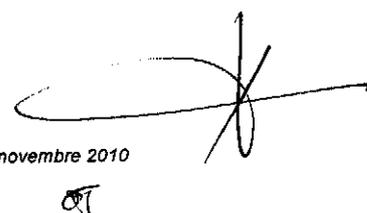
Madame DELELIS souligne le rôle très positif des ONG dans les projets de coopération décentralisée.

Elle propose que parallèlement aux projets, les ONG soient aussi évaluées sachant que certaines sont très motivées et efficaces.

Elle souligne que la sélection de projets peut ainsi se faire en fonction des ONG les portant.

Elle met en valeur les ONG ayant à cœur la bonne gouvernance de leur projet en formant les habitants sur place, ce qui garantit le succès du projet.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN souligne l'importance de l'action des ONG dans les secteurs défavorisés et le pouvoir politique de maintien d'une forme de démocratie qu'elles représentent au niveau mondial en terme de gouvernance.



Monsieur DEFLESSELLE souligne que la gouvernance, étant donnée son importance, doit apparaître clairement dans la présentation de chaque dossier de coopération décentralisée.

→ **Monsieur MARIEN** propose que désormais une rubrique spéciale gouvernance soit systématiquement insérée dans les fiches de présentation de chaque dossier.

Il sera alors précisé si elle existe ou si elle est à aider.

5) Dossier porté par l'ONG SOS Sahel International France pour le projet d'appui à la commune de Dégoudou au Burkina Faso « une commune avance, une commune soutient » (PF : 50 000 € pour la première année et délégation au Directeur Général de l'Agence pour les deux années suivantes).

→ Ce dossier répond suffisamment aux critères de priorité (11/16)

Madame GALLIAN précise que le dossier est porté par SOS Sahel International France en collaboration avec la ville de Douai qui est jumelée depuis 2003 à la commune de Dédougou au Burkina Faso.

SOS Sahel est une ONG qui travaille depuis deux ans avec la ville de Douai sur le développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la commune de Dédougou.

Le premier programme a été financé par l'Agence de l'Eau à hauteur de 100 000 € et a atteint ses objectifs en permettant la réalisation de 10 forages et 100 latrines et en amorçant le renforcement des capacités de la commune en matière de maîtrise d'ouvrage.

Ce nouveau projet présenté est la suite de ce premier programme de deux ans.

La ville de Douai propose de prolonger le projet sur 3 ans.

Le nouveau programme permettra :

- de mettre en œuvre le plan de développement local en matière d'eau et d'assainissement avec :
 - o réhabilitation de 10 forages (sur 28 prévus dans le plan),
 - o réalisation de 9 nouveaux forages (sur les 25 prévus),
 - o réalisation de 200 latrines familiales.

- le renforcement des capacités et de la gouvernance locale avec :
 - o l'accompagnement de la création et de la formation des associations d'usagers de l'eau devant être mis en place dans chaque village,
 - o l'accompagnement des communes devant assumer à terme les compétences eau et assainissement :
 - pour ce faire,
 - les élus sont formés,
 - des échanges entre élus du nord et du sud sont prévus,
 - le financement dégressif du salaire d'un technicien est assuré et, à terme, il sera complètement pris en charge par la commune.

Le budget de ce programme est de 300 000 € sur 3 ans, dont 113 000 € pour la première année, comprenant 77 000 € d'investissements, 5 700 € de renforcement de capacité et de gouvernance, 4 000 € pour l'éducation à l'hygiène et 26 400 € de frais de suivi et administratif.

Madame GALLIAN précise que pourraient compter également parmi les co-financeurs le MAE et le SIADO (ce qui n'était pas précisé dans le dossier de séance).

L'application de la grille de sélection donne un résultat de 11/16 pour ce projet, ce qui est satisfaisant.

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider une participation financière de 50 000€ pour la première année et de donner une délégation au Directeur Général de l'Agence pour le financement des deux années suivantes.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN demande des explications complémentaires quant à la nature du poste de technicien financé.

→ **Madame GALLIAN** explique que le technicien aura pour rôle de suivre les thématiques eau et assainissement. Elle précise que la commune de Douai finance 3 postes techniques pour la commune dont un spécifique pour l'eau et l'assainissement.

Monsieur DEFLESSELLE fait remarquer que plusieurs voyages d'échanges seront organisés.

→ **Madame GALLIAN** explique que ces voyages d'échanges ont lieu 1 fois tous les deux ans.

Madame DELELIS demande si les 28 réhabilitations de forages prévues dans le Plan de Développement Communal auront lieu sur les 3 années de programme.

→ **Madame GALLIAN** précise que dans le plan communal, il est prévu sur les 3 prochaines années 28 réhabilitations et 25 nouveaux forages. Le programme va permettre d'en financer respectivement jusque 10 et 9. Grâce aux fonds MAE et SIADO, un peu plus pourraient être financés dans le cadre du programme.

Monsieur DEFLESSELLE fait remarquer que les frais de suivi administratif représentent 25% du budget. Il demande s'ils sont généralement dans cette ordre de grandeur.

→ **Madame GALLIAN** explique que l'Agence est attentive à ce qu'ils ne dépassent pas les 30%.

6) **1 dossier reçoit l'avis défavorable à l'unanimité de la Commission et est retiré de la délibération de participations financières : celui de l'association Bani Kono pour une demande de participation financière de 30 000 € pour un projet d'adduction d'eau potable dans le village de Yarka au Mali.**

→ Ce dossier ne répond pas suffisamment pas aux critères de priorité (3/16).

Madame GALLIAN explique que l'association Bani Kono est basée à Quaédype dans le département du Nord et a été créée en 2009. L'association mène des actions de développement dans la région de Kayes au Mali, notamment dans le village de Yarka.

Dans les faits le projet présenté est porté par l'association Eau Lambda, une ONG de solidarité internationale spécialisée dans la maîtrise d'œuvre de projets d'adduction d'eau et d'assainissement.

L'association Bani Kono a été interpellée par les villageois et par une association de migrants impliquée dans le projet pour porter le dossier de demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau.

En parallèle, l'association Bani Kono a réalisé également une demande de participation financière auprès du Conseil Général du Nord afin de disposer d'un co-financeur du bassin permettant de prétendre aux aides de l'Agence.

Les partenaires locaux du projet sont :

- le village de Yarka,
- la commune rurale de Guidimé,
- la direction régionale de l'hydraulique.

Le projet consiste à alimenter en eau le village qui compte environ 2000 habitants par la mise en place

- o de deux forages,
- o d'un château d'eau,
- o de 13 bornes fontaines,
- o de branchements privés dans chaque concession.

Pour assurer la pérennité des ouvrages, il est prévu de mettre en place :

- o un comité de gestion et de le former,
- o un programme de sensibilisation à l'hygiène.

Le budget total du projet est estimé à 373 000€ TTC (comprenant 17 500€ d'étude, 260 000€ d'investissement, 16 000€ de transport et 79 500€ de suivi et de frais administratifs).

Le dossier n'est pas satisfaisant au vu de sa note par rapport aux critères de priorité (3/16) :

- le dossier reste assez isolé,
- il ne s'inscrit pas dans la durée,
- il n'existe pas de démarche globale à l'échelle de la commune,
- le volet de gouvernance et renforcement de capacités se limite au strict minimum avec le comité de gestion,
- le projet comporte en outre deux points négatifs :
 - o le budget est élevé par rapport au nombre de personnes desservies en raison
 - de solutions technologiques onéreuses (c.f. château d'eau en béton armé, branchements privés à chaque concession..),
 - les postes de dépenses sont assez élevés (entre 20 000 et 25 000 € pour chaque forage alors que le budget est normalement entre 10 000 et 12 000 €, une maîtrise d'ouvrage importante avec 47 000€, un choix d'acheter de nombreuses pièces en France ce qui occasionne un coût de transport de ce matériel important de 16 000€)
 - o le projet a débuté avant que la demande de participation financière ne soit faite à l'Agence. L'étude de faisabilité et les forages étaient déjà réalisés, ce qui explique que l'Agence n'ait pas pu discuter du projet en amont et influencer sur les choix réalisés.

Monsieur BRACQ, analysant la liste des partenaires financiers du projet, demande qui est la Fondation Harris.

→ **Madame GALLIAN** indique que la Fondation Harris dépend de Rotary Club. La plupart des choix dans le projet sont imposés par la Fondation Harris (c.f. la personne de la Fondation Harris rémunérée 47 000 € pour suivre le projet dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage).

Madame GALLIAN propose de transmettre les réponses aux questions posées par l'Agence dans le cadre de l'instruction du dossier.

Les membres de la Commission émettent à avis défavorable à l'unanimité sur ce dossier.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN indique être prêt à se rendre à Quaédype, siège de l'association Bani Kono pour expliquer les raisons du rejet du dossier.

→ **Madame GALLIAN** indique que l'Agence a déjà expliqué les faiblesses du projet à l'association Bani Kono et l'a encouragé à présenter un autre projet sous la condition qu'il réponde aux critères (notamment présentation d'un dossier dès son démarrage pour que l'Agence puisse collaborer à l'élaboration du projet).

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN procède au vote de la délibération relative à la coopération décentralisée.

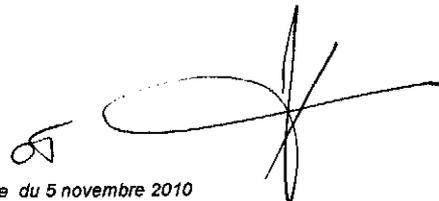
La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 5 novembre 2010 émet un avis favorable pour les 5 dossiers qui lui sont présentés.

Elle émet un avis défavorable sur le dossier n°84556 Bani Kono ne répondant pas suffisamment aux critères de priorités.

Ce dossier sera supprimé pour la nouvelle version de délibération transmise au dossier du Conseil d'Administration.

La nouvelle délibération intégrera également quelques ajustements quant aux modalités de délégation au Directeur Général (pour le dossier n° 84552 d'Action Contre la Faim prévoir dans la convention que le paiement se fera par tranche annuelle au vu des résultats constatés de l'année antérieure pour la fraction 2012)

La délibération « Action internationale – Loi Oudin-Santini » modifiée sera transmise à l'adoption du Conseil d'Administration du 3 décembre 2010.



POINT N°4

COOPERATION INSTITUTIONNELLE

Madame AUBERT présente les dossiers de demandes de participations financières en matière de coopération institutionnelle.

1) - Pour décision :

→ **Le dossier de demande de participation financière relatif à la mise en place du Comité International du forum dans le cadre de la préparation du forum mondial de l'eau qui aura lieu à Marseille en 2012 (PF : 50 000 € par an durant 3 ans).**

Madame AUBERT précise que le Comité International du Forum est chargé de l'organisation du 6^{ème} forum mondial de l'eau qui aura lieu en France, à Marseille en 2012.

Sont notamment partenaires du projet les 6 Agences de l'Eau.

Le montant total de la partie du projet pour laquelle les agences de l'eau sont sollicitées s'élève à 2 M€ sur 3 ans.

L'aide de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est sollicitée à hauteur de 50 000 € par an pour 3 ans.

L'objectif du projet :

- Doter en moyens financiers le Comité International du Forum, qui est chargé d'organiser ce 6ème Forum Mondial de l'Eau,
A travers le forum :
- favoriser le dialogue multi acteurs à différentes échelles géographiques,
- faire prendre des engagements concrets par la communauté internationale durant le forum qui doit être celui des solutions.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN informe les membres de la commission qu'actuellement certaines collectivités envisagent de mettre en place avec certaines ONG un contre forum au forum officiel (tel que cela s'est vu à Istanbul).

Monsieur Jean-Paul HUCHON fait partie des organisateurs de ce contre forum.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN souligne souhaiter qu'un seul forum fédérateur se réalise.

→ **Monsieur THIBAUT** précise que la candidature française pour le forum mondial de l'eau à Marseille a mis en valeur la volonté de mettre en place un forum unique avec pour objectif d'être un « forum des solutions ». En particulier, les ONG auront toute leur place au sein du forum et ne seront pas cantonnées à un site géographique distinct comme cela a été le cas à Istanbul.

Monsieur DEFLESSELLE souligne l'importance du budget total du projet de 2 M€ pour 3 ans pour lequel les Agences doivent participer.

→ **Monsieur THIBAUT** rappelle que le budget prévisionnel total du forum est bien plus important (39 M€).

→ **Monsieur le Président Jean SCHEPMAN** ajoute que près de 30 000 personnes venant de tous pays participent au forum dont un bon nombre sont invités avec frais de voyage et d'hôtel compris pendant près d'une semaine.

Il souligne que l'organisation du forum n'est pas extravagante au regard des ambitions que veut se donner la France.

2) - Pour information :

→ le dossier (présenté à titre d'information car pour le moment déposé auprès de l'Union Européenne) concernant la mise en place d'un système relationnel d'audit de l'hydro morphologie (SYRAH) sur le bassin versant de la Maritsa en Bulgarie – projet Life+ (montant total du projet : 324 740€, l'aide sollicitée auprès de l'Agence équivaut à 52 545 € au travers de la mise à disposition de personnel pendant 12 semaines et de frais de déplacement),

Madame AUBERT précise que le projet est porté par une association des extracteurs de granulats (BAPIM).

Les partenaires financiers du projet sont :

- la société HOLCIM Bulgarie (extracteurs de granulats),
- la Direction de Bassin Est Egéen,
- l'Institut de Recherche Economique des Sciences de Bulgarie (ERIBA),
- l'Union Européenne (qui apporterait une part de financement de 50%).

Le montant du projet s'élève à 324 740 €.

Si le projet est accepté par l'Union Européenne, un point plus précis sera présenté ultérieurement courant 2011 en commission.

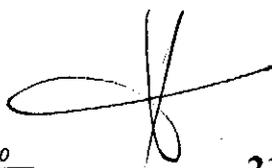
L'aide sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie se ferait au travers de la mise à disposition de personnel pour 12 semaines et de frais de déplacement équivalent à 52 545 €.

L'objectif du projet :

- Adapter le système d'évaluation de la qualité hydro morphologique SYRAH sur le bassin de la Maritsa :
 - 1) en adaptant dans un premier temps ce système à ce cours d'eau bulgare,
 - 2) en se servant dans un deuxième temps de ce bassin comme bassin pilote pour le développer aux autres cours d'eau bulgares, et au final sur les Balkans.

Monsieur THIBAUT souligne que ce projet ne représentera aucun frais d'investissement pour l'Agence mais uniquement du temps de personnel valorisé. Il relève de l'organisation interne de l'Agence sous responsabilité du Directeur Général.

Cependant, le dossier étant structurant, il était indispensable de le présenter en amont de sa réalisation éventuelle.


of

Il explique que ce dossier est dans la continuité de la coopération institutionnelle assurée par Monsieur COURTECUISSSE avec la Bulgarie.

Monsieur DANLOUX demande quelle méthodologie sera développée dans le cadre du projet.

→ **Monsieur COURTECUISSSE** rappelle tout d'abord que le projet a été initié grâce à la coopération institutionnelle existant depuis 2006 avec le Bassin Est Egéen où se trouve la rivière Maritsa.

Le projet vise à l'application de la méthode SYRAH développée en France pour le diagnostic des pressions hydro morphologiques des cours d'eau français.

L'évaluation de ce volet hydro morphologique dans le cadre de la Directive Cadre avait été assez sommaire pour les Bulgares ne disposant d'outil méthodologique efficace.

La méthode SYRAH présente les avantages :

- d'être plus légère en matière de personnes nécessaires dans le cadre du relevé des pressions,
- d'avoir fait ses preuves en France.

L'intérêt d'appliquer la méthode sur un cours d'eau bulgare est qu'elle pourra être utilisée par les autres directions de bassin bulgares voire d'autres pays des balkans.

Monsieur COURTECUISSSE explique la manière dont le projet a été initié :

En Bulgarie existe un énorme problème d'extraction sauvage de granulats : de petites entreprises profitent de permis obtenus de façon illégale pour réaliser des extractions de granulats en rivière, affirmant qu'ils aident à la lutte contre les inondations alors qu'au contraire ils créent des dommages importants.

Le projet a donc également pour objectif de faire émerger les problèmes d'extractions sauvages de granulats et de montrer quels sont les types de mesures qui pourraient être mis en œuvre pour avoir une meilleure qualité hydro morphologique des cours d'eau.

Un volet consultation et sensibilisation du public, des autorités et municipalités est compris dans le projet.

Par ailleurs, le projet peut bénéficier d'une aide européenne conséquente.

→ **Monsieur THIBAUT** précise qu'existe en Bulgarie un problème entre l'exploitation légale et illégale de granulats.

La société HOLCIM, fabricant de béton est associée au projet pour régler notamment le problème du pillage des rivières en exploitation illégale.

Le modèle hydro morphologique permettra d'expliquer que le creusement des rivières n'aide pas la lutte contre les inondations, bien au contraire.

Des indicateurs et modélisations permettront également d'expliquer que plus on enlève de granulats de la rivière et plus de risques apparaîtront.

Le projet est exemplaire car il concerne des entreprises et des protecteurs de l'environnement qui travaillent ensemble pour protéger l'environnement et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'économie souterraine d'exploitation de granulats.

Il vise à rendre le système légal et contrôlé.

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** explique que la société HOLCIM espère également rétablir une équité dans le marché de granulats en évitant les extractions illégales dans les cours d'eau

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN évoque la forte influence culturelle française existant encore en Bulgarie, favorisant toute coopération.

Il souligne l'intérêt du projet en terme de développement durable.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN procède au vote de la délibération relative à la coopération institutionnelle.

La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 5 novembre 2010 émet un avis favorable pour ce dossier relatif au forum mondial de l'eau transmis à l'adoption du Conseil d'Administration du 3 décembre 2010.

La délibération « Action internationale – Loi Oudin-Santini – Comité International du Forum Mondial de l'Eau » sera transmise à l'adoption du Conseil d'Administration du 3 décembre 2010.

Madame AUBERT présente le projet de compte-rendu d'activités actions internationales année 2010 (Point n°5 Divers) et évoque à cette occasion la réception des délégations étrangères, la signature d'accord de coopération et les missions à l'étranger en 2010.

- La réception de délégations a été rythmée :
 - En Février 2010 : par la visite d'une délégation de Mongolie dans le cadre de la thématique assainissement et gouvernance,
 - En Mars 2010 : par la visite d'une délégation arménienne pour la thématique assainissement et eau potable (fonctionnement des stations d'épuration et forages),
 - En Avril 2010 : par la visite d'une délégation des 4 représentants de Directions de bassins de Bulgarie accompagnés de leur responsable chargé de la Directive Cadre sur l'Eau et de Monsieur Arnaud Courtecuisse,
 - En Mai 2010 : par la visite d'une délégation de Bosnie Herzégovine,
 - à cette occasion un accord de coopération avec les 3 Agences de l'Eau de Bosnie Herzégovine a été signé le 28 mai 2010.

Cet accord de coopération concerne la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau.

- Les missions à l'étranger (depuis la dernière commission du 11 juin 2010) :

- En juin 2010 :
L'Agence a été invitée à participer à une table ronde organisée par l'ambassade de France en Bosnie sur la sécurité civile et la gestion de l'espace fluvial. L'objectif était de présenter les grandes lignes de la Directive Cadre sur l'Eau et la gestion à l'échelle des bassins versants.
- En septembre 2010 :
L'Agence a participé au 1^{er} colloque sur l'hydrologie en Pologne réunissant l'ensemble des acteurs de l'eau polonais suite aux inondations qu'a connu le pays. Une session de ce colloque a été dédiée à la mémoire de Bernard KACZMAREK, agent de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ayant aidé à la mise en place des Agences de l'Eau polonaises.
- En septembre 2010 :
Participation de l'Agence au colloque du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) à Megève en France. La délégation des Agences de l'Eau de Bosnie Herzégovine avait été invitée mais n'a pu y participer en raison de période électorale. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a présenté l'accord de coopération avec la Bosnie lors du colloque.
- En octobre 2010 :
Visite de l'Agence auprès de l'Agence de l'Eau de Cracovie en Pologne dans le cadre de l'accord de coopération. Une aide a été apportée pour expliquer le fonctionnement des Agences de l'Eau en France (redevances) en vue de la réforme du système de gestion de l'eau en Pologne.

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN demande que les membres de la Commission puissent être informés par courrier quelques semaines avant de la venue de délégations afin de permettre qu'éventuellement l'un d'eux puisse être présent.

Monsieur COURTECUISSÉ relate sa mission dans le cadre d'un jumelage en Bulgarie qu'il a effectué pendant presque 2 ans et évoquée dans le compte-rendu d'activités actions internationales.

Il explique que les jumelages fonctionnent sous financement européen et répondent à la volonté de l'Europe d'aider les nouveaux pays états membres à mettre en place les directives et éléments de la politique européenne.

Il souligne que les objectifs de ce jumelage étaient :

- d'apporter un appui au Ministère de l'Environnement et aux 4 Directions de Bassin de Bulgarie pour la finalisation, le rapportage et la mise en œuvre des Plans de Gestion et des Programmes de Mesures,
- de renforcer l'utilisation des outils économiques par les autorités bulgares de l'eau (redevances pour le prélèvement et la pollution des eaux...).

Le jumelage a duré de mars 2009 à octobre 2010.

Il a mobilisé :

- 37 experts français issus du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer; des 6 Agences de l'Eau; du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) et de l'Office International de l'Eau,
- 80 missions en lien avec les homologues bulgares,

- 20 ateliers, séminaires et tables rondes,
- 2 visites d'études (en Agence de l'Eau Artois-Picardie et en Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse).

Les séminaires, tables rondes, réunions des experts bulgares et français ont été essentiels pour :

- finaliser les plans de gestion et programmes de Mesures,
- préparer le rapportage à la Commission Européenne.

Le rapportage à la Commission Européenne s'est concrétisé par une très bonne notation.

La France et la Bulgarie ont effectué un bon rapportage à la Commission Européenne.

Il précise que le projet avec la Bulgarie pourra avoir des suites au travers du projet Life+ et de la coopération institutionnelle reliant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à l'Agence Est Egéenne et à l'Agence de la mer noire.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a également une coopération avec la Direction de bassin de la mer noire.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne va également établir une coopération avec un troisième bassin bulgare.

Madame GALLIAN explique que le compte-rendu met également en avant le volet coopération décentralisée avec 3 faits marquants en 2010 :

- l'augmentation du nombre de demandes de participations financières (17 demandes en 2010 pour un montant engagé d'un peu de 700 000 € soit 0,6 % des recettes de redevances de l'Agence),
- la mise en place d'une politique d'intervention plus sélective,
- une implication technique plus forte de l'Agence de l'Eau dans les projets avec la mise en place des missions d'évaluation et une aide plus importante au montage et au suivi des projets.

Monsieur MARIEN souligne que le projet de compte-rendu d'activités actions internationales 2010 est soumis à la signature de Monsieur le Président Jean SCHEPMAN.

Cependant, il précise qu'au préalable des corrections devront être apportées :

En page 2 et 3 du compte-rendu, l'évocation du pourcentage des recettes ne doit pas s'entendre sur les recettes budgétaires mais sur les recettes de redevances au bénéfice de l'Agence issues de la facture d'eau payée par les différents acteurs et usagers de l'eau.

En réponse à Madame DELELIS s'intéressant au retour d'informations que pourrait avoir l'Agence sur la situation actuelle à Haïti,

→ **Madame GALLIAN** propose de présenter lors de la prochaine commission un état des lieux grâce au lien que l'Agence a avec ses partenaires sur place.

Elle explique que d'ores et déjà l'intervention d'urgence de l'Agence qui s'est concentrée sur les 4 premiers mois est très positive : elle concerne deux opérations avec mise en place de plusieurs points d'eau et de programmes d'hygiène.

La reconstruction se poursuit malgré les difficultés de terrains.

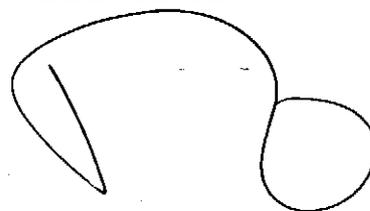
Monsieur le Président Jean SCHEPMAN clôture la séance à 16 H 40.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES AFFAIRES INTERNATIONALES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**



Jean SCHEPMAN

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Olivier THIBAUT